



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 75686

### Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme des lycées et sur ses conséquences, notamment en ce qui concerne l'enseignement des sciences économiques et sociales. En l'état actuel du projet de réforme, chaque lycéen de seconde perdra une heure de SES par semaine, alors même que cet enseignement n'est pas présent au collège et qu'il doit à la fois favoriser une orientation éclairée et transmettre une véritable culture générale en sciences économiques et sociales. De plus, il est maintenant prévu de changer profondément les finalités de cet enseignement puisque le projet de programme conduit à évacuer nombre des questions de société qui faisaient l'intérêt des élèves pour cet enseignement : les transformations de la famille, les inégalités de revenus, le chômage, l'investissement et les relations professionnelles dans l'entreprise, les rapports homme-femme... À la place, le projet privilégierait des notions théoriques et désincarnées de la microéconomie : élasticités, coûts marginaux, prix d'équilibre, etc. Ces notions fondamentales dans la formation des étudiants en licence d'économie-gestion apparaissent inadaptées aux élèves de seconde générale et technologique qui débutent en sciences économiques et sociales. Une question fondamentale pour l'avenir des jeunes, « Le diplôme, un passeport pour l'emploi ? » deviendrait quant à elle facultative, ne préparant aucunement les jeunes à la compréhension des enjeux économiques et sociaux qu'ils auront à relever. Le projet de programme du ministère semble également marginaliser autant les sciences sociales que l'économie, alors que l'approche pluridisciplinaire est le coeur même de cet enseignement, et rendrait alors l'enseignement des SES déconnecté de la réalité économique et sociale. Pourtant, pour répondre aux attentes et aux besoins des élèves, pour les aider à s'intéresser et mieux comprendre les enjeux économiques et sociaux du monde dans lequel ils vivent, l'enseignement des SES doit partir de questions qui fassent sens pour un jeune de 15 ans, et qui soient reliées aux débats qui structurent notre société. Il est donc à craindre que le programme du ministère ne détourne les lycéens des enjeux économiques et sociaux au lieu de les y intéresser. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour redonner à l'enseignement des sciences économiques et sociales une place conforme aux besoins de notre société.

### Texte de la réponse

La réforme du lycée a rendu obligatoire une formation économique en classe de seconde (selon les dispositions de l'arrêté du 27 janvier 2010 paru au Journal officiel de la République française du 28 janvier 2010), en permettant à chaque élève de choisir entre deux enseignements d'exploration « Sciences économiques et sociales » (SES) et « Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » (PFEG). Chacun de ces enseignements vise à donner aux élèves une première approche des mécanismes fondamentaux de l'économie, au moins une heure et demie par semaine. Les élèves particulièrement motivés ou déjà conscients de leur orientation pourront, de surcroît, suivre ces deux enseignements ; soit trois heures d'enseignement d'économie par semaine. Pour ce qui concerne tout particulièrement l'enseignement des SES, le préambule du programme précise bien qu'il « s'agit de donner à tous les élèves, qu'ils poursuivent ou non leurs études dans les séries ES ou STG, les éléments de base d'une culture économique et sociologique indispensable à la formation de tout

citoyen qui veut comprendre le fonctionnement de l'économie et de la société dans laquelle il vit ». Il est précisé aussi qu'il « s'agit de faire acquérir aux élèves quelques notions et raisonnements essentiels en économie et en sociologie dans la perspective d'une poursuite d'études en sciences économiques et sociales en classe de première et terminales ES et STG et, au-delà, dans l'enseignement supérieur, principalement des études en économie, Droit, sciences humaines et sociales ». C'est donc un doubleobjectif qui a été pris en compte dans ce programme : participer à la formation de citoyen et préparer son orientation. Les projets de programmes ont été élaborés par des groupes d'experts composés d'universitaires, d'inspecteurs et de professeurs de lycée. Ils ont été mis en consultation de janvier à mars 2010 et ont été réajustés pour tenir compte des observations et des propositions des enseignants. Pour ce qui concerne les SES, les contenus ont été allégés et il a été introduit davantage de choix dans les questions à traiter par les enseignants. La place de la sociologie a été développée ; des questions d'actualité ont été introduites (par exemple l'emploi et la relation entre emploi et chômage). Des notions jugées trop abstraites ont été supprimées (thème des « organisations », « coût marginal »), et remplacées par d'autres comme « pouvoir d'achat », « valeur ajoutée », « progrès technique ». Ainsi, la place des sciences économiques et sociales n'est en aucun cas mise en cause par la réforme des lycées. Bien au contraire, les SES demeurent la discipline dominante des classes de première et terminale ES et, avec les enseignements d'exploration obligatoire en classe de seconde, les élèves pourront faire un choix d'orientation pertinent car fait en toute connaissance de cause. Les programmes SES et PFEG ont été présentés au Conseil supérieur de l'éducation le 31 mars 2010 puis publiés au Bulletin officiel de l'éducation nationale le 29 avril 2010.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Destot](#)

**Circonscription :** Isère (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75686

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 avril 2010, page 3835

**Réponse publiée le :** 22 juin 2010, page 7022